

COMPTE RENDU POUR AFFICHAGE

L'an deux mil dix, le 17 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Monique DINET, Xavier DOMON, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Bernard LAVAL, Jean LOCATELLI, Robert NATALE, Françoise PELCAT, Jean-Marc PELLETIER, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Patrice DUMORTIER, Hamid HAMLIL, Pierre VOGELWEID **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Daniel BOUR à Daniel KUNTZ (à partir du point n° 19), Claude GIRARD à Hamid HAMLIL, Bernard LIAIS à Jean-Claude JACOB, Sylvie MANZONI à Pierre VOGELWEID, Thierry MARCJAN à Monique DINET, Pierre OSER à André HELLE, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER, Bernard TENAILLON à Christian RAYOT, André THEVENOT à Patrice DUMORTIER,

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Daniel BOUR (à partir du point n°19), Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Bernard LIAIS, Évelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, André THEVENOT.

Assistaient à la séance : Monsieur Eric GILBERT, Nicolas PETERLINI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
10/06/10	11/06/10	En exercice	32
		Présents	23
		Votants	28

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

La secrétaire de séance est désignée parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2010-03-00 - Approbation du procès verbal de la réunion du 15 avril 2010

Rapporteur : Christian RAYOT

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver le procès verbal du Conseil Communautaire du 15 avril 2010.

2010-03-01 – Bâtiment économique des Fonteneilles à Beaucourt

Rapporteur : Christian RAYOT

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'autoriser le Président à préparer, publier et engager un marché d'appels d'offres pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée en phase pré-opérationnelle en un ou plusieurs lots;
- de solliciter toutes les subventions possibles venant compléter l'autofinancement par la CCST;
- de mettre en œuvre tous les éléments nécessaires à l'opération d'étude.

2010-03-02 – Commission d'appel d'offre à la concession d'aménagement dite « Commission Aménagement »

Rapporteur : Christian RAYOT

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de créer une commission spécifique en charge du projet de réurbanisation industrielle de la zone des Forges à Grandvillars
- d'élire les membres à savoir :

Président (de droit) de la commission: Christian RAYOT

Titulaires	Suppléants
Hubert ECOFFEY	Jean-Claude TOURNIER
Monique DINET	Patrice DUMORTIER
Jean LOCATELLI	André HELLE
Cédric PERRIN	Xavier DOMON
Bernard LAVAL	Pierre VOGELWEID

2010-03-03 – Fonds de concours exceptionnel à la commune de Beaucourt – Projet d'aménagement d'une parcelle foncière pour l'accueil d'une activité nouvelle

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu l'article L 5216-16 V organisant le versement de fonds de concours entre l'EPCI et une commune membre;

Vu l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004;

Vu le commentaire de la loi sus-citée au paragraphe 5,1 de la circulaire NOR/LBL/B/04/10075/c du ministère de l'intérieur du 5 septembre 2004;

Vu la demande de fonds de concours présentée par la commune de Beaucourt en date du 20 mai 2010.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'autoriser le versement d'un fonds de concours exceptionnel à l'aménagement concourant au déplacement de la conduite FEEDER, propriété de la CAPM, sur la parcelle AH111 appartenant à la Commune de Beaucourt
- de plafonner ce fonds de concours à un montant de 50 000 € (cinquante mille euros) dans la limite prévue par l'article L5214-16 du CGCT
- d'autoriser le Président à signer la convention relative à ce fonds de concours, en vérifier la juste affectation, engager et signer toutes action ou document s'y réfèrent
- d'affecter par délibération budgétaire modificative les crédits nécessaires d'un montant de 50 000 € (cinquante mille euros) au compte 204141- chapitre 204 équilibré par un mouvement au compte 021 en recettes et en dépenses au chapitre 023 compensé par l'excédent de résultat de fonctionnement reporté.

2010-03-04 – Lancement d'un appel d'offre pour une concession d'aménagement – Projet des Forges à Grandvillars

Rapporteur : Christian RAYOT

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'engager une concession d'aménagement sans transfert d'une part significative du risque, la CCST assurant le risque de déséquilibre du solde de l'opération et de défaillance des loyers;
- de lancer une procédure d'appels d'offres européen;
- d'autoriser le Président à préparer, publier et engager la collectivité par sa signature pour mener à bien la procédure d'appels d'offres au titre de la concession d'aménagement de la zone des Forges.

2010-03-05 – Participation à la Plate Forme d'Initiatives Locales (PFIL)

Rapporteur : Christian RAYOT

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de donner un avis de principe (sous réserve du blocage des conditions de financement et d'accord sur le mode de gouvernance et les statuts à constituer) sur l'engagement de la CCST dans la constitution de la PFIL du Territoire de Belfort
- en cas d'avis favorable, de missionner le Président pour une participation de la Communauté de Communes au fond du prêt dans la limite de 15 000€ (quinze mille euros) les 3 premières années
- d'autoriser le Président à négocier et représenter la CCST dans les travaux de constitution de la PFIL, sur la mise en œuvre de ses statuts et dans toutes les autres décisions constitutives ou préparatoires à ces dernières.

2010-03-06 – Servitude de passage de canalisation ZAC des Chauffours à Delle

Rapporteur : Christian RAYOT

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'étudier et de valider la convention de servitude de passage de canalisations souterraines des eaux pluviales de la ZAC des Chauffours
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette prise de décision.

2010-03-07 – Règlement d'Assainissement Non Collectif

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Vu la délibération n° 2008-09-09 en date du 12 décembre 2008 relative à la validation du règlement du SPANC,

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider le règlement intérieur du SPANC
- d'autoriser le Président à signer et mettre en œuvre le nouveau règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

2010-03-08 – Vote des tarifs des prestations du SPANC

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Vu la délibération n° 2009-01-04 en date du 13 février 2008,

Sont proposés les tarifs suivants:

63.51 euros HT (67 euros TTC) pour un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien

63.51 euros HT (67 euros TTC) pour une vérification de conception

63.51 euros HT (67 euros TTC) pour une vérification d'exécution

56.87 euros HT (60 euros TTC) pour un contrôle périodique.

- Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :
 - d'approuver ces tarifs à compter de la présente décision,
 - d'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.

2010-03-09 – Rapport annuel 2009 du SPANC

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider le rapport annuel du SPANC,
- d'autoriser la diffusion du présent rapport à l'ensemble des communes membres de la CCST.

2010-03-10 – Votes des tarifs de prestations d'entretien du SPANC

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver ces tarifs à compter de la présente décision
- d'autoriser le Président à signer le marché à bon de commande
- d'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

TVA à taux réduit (5,5 %) pour les prestations de vidange lorsque la construction est achevée depuis plus de 2 ans et taux de TVA à 19,6% lorsque la construction est achevée depuis moins de 2 ans

Désignation de l'ouvrage	Unité	Intervention programmée Montant HT en €
PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES OUVRAGES DE PRETRAITEMENT D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		
<p>Ouvrage accessible situé à maximum 50 mètres du lieu de stationnement de l'hydrocureur.</p> <p>La prestation comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ l'organisation générale de la mission (démarches administratives, établissement et mise au point des bordereaux d'intervention et de suivi, relations diverses avec le maître d'ouvrage) ■ la participation à toute réunion éventuelle qui serait nécessaire à chaque campagne d'entretien ■ le déplacement sur le site d'intervention et les frais en découlant ■ la fourniture des matériels nécessaires ■ la fourniture d'eau éventuellement nécessaire aux prestations de nettoyage ■ le déroulage des tuyaux nécessaires jusqu'à une longueur de 50 mètres ■ le nettoyage de l'ouvrage ■ le nettoyage du préfiltre lorsqu'il existe (préfiltre à pouzzolane ou à cassette) ■ un test de bon fonctionnement ■ le démarrage de la mise en eau de la fosse (fourniture de l'eau par l'utilisateur) ■ le transport et le dépotage des boues prélevées dans un site agréé et quel que soit la distance séparant l'installation du site de dépotage et le mode de traitement ■ l'établissement de la fiche d'intervention et du bordereau de suivi des matières de vidange 		
Frais de gestion (par installation)	FORFAIT	20
Vidange fosses toutes eaux, fosses septiques et fosses étanches		
Volume de l'ouvrage : < ou = à 3000 litres	FORFAIT	155
Plus-value fosse pour 1000 litres supplémentaires Coût du m3 supplémentaire	m3	25
Vidange bac à graisse compris dans le cadre d'une vidange de fosse		
Volume de l'ouvrage < ou = à 500 litres	FORFAIT	50
Plus-value bac à graisse pour 100 litres supplémentaires Coût des 100 l supplémentaires	100 l	10
Vidange bac à graisse seul		
Volume de l'ouvrage < ou = à 500 litres	FORFAIT	120
Plus-value bac à graisse pour 100 litres supplémentaires Coût des 100 l supplémentaires	100 l	10
Vidange poste de relevage		
Vidange poste de relevage (dans le cadre d'une vidange de fosse ou de bac à graisse)	FORFAIT	50
Vidange poste de relevage seul	FORFAIT	120
Mise en place de tuyaux supplémentaire au-delà de 50 mètres Coût par tranche de 10 mètres supplémentaire	10 ml	5
Déplacement sans intervention (usager absent, inaccessibilité des ouvrages, impossibilité de réaliser l'opération, ...)	FORFAIT	121

2010-03-11 – Admissions en non-valeur – impayés ordures ménagères

Rapporteur : Monique DINET

Vu l'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'état des titres irrécouvrables transmis par Madame la Trésorière de Delle pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de prononcer l'admission en non-valeur des sommes susvisées,

2010-03-12 – Ouverture d'une formation « BTS Assistant de Manager par alternance »

Rapporteur : Denis BANDELIER

Vu l'avis favorable du CTP en date du 08/06/2010,

Aussi, afin de favoriser l'accès à l'embauche et de promouvoir la formation professionnelle,
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider la mise en place d'une préparation au BTS Assistant de Manager par le biais d'un contrat d'apprentissage au sein de la Communauté de Communes
- d'autoriser le Président à désigner le Maître d'apprentissage
- d'inscrire les crédits au BP par le biais de la DM n°1
- d'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision

2010-03-13 – Budget Général – DM n°1

Rapporteur : Denis BANDELIER

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide de valider la DM n°1 comme suit :

90053	Communauté de Communes du Sud Territoire	DM n°1 2010
Code INSEE	Budget Général (60000)	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Divers mouvements de crédits

	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	FONCTIONNEMENT				
a)	D-61523-90 : Voies et réseaux	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
c)	D-6417-020 : Rémunérations des apprentis	0.00 €	4 200.00 €	0.00 €	0.00 €
	D-6457-020 : Cotisations sociales liées à l'apprentis	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais as	0.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
	D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	110 000.00 €	0.00 €	0.00 €
b)	TOTAL D 023 : Virement à la section d'investiss	0.00 €	110 000.00 €	0.00 €	0.00 €
	Total	0.00 €	129 500.00 €	0.00 €	0.00 €
	INVESTISSEMENT				
	R-021-01 : Virement de la section de fonctionneme	0.00 €	0.00 €	0.00 €	110 000.00 €
	TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctio	0.00 €	0.00 €	0.00 €	110 000.00 €
b)	D-204141-020 : Communes membres du GFP	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
	D-2042-70 : Subventions d'équipement aux person	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versé	0.00 €	110 000.00 €	0.00 €	0.00 €
	Total	0.00 €	110 000.00 €	0.00 €	110 000.00 €
d)	Total Général		239 500.00 €		110 000.00 €

2010-03-14 – Budget Annexe ZAC des Chauffours – DM n° 1

Rapporteur : Denis BANDELIER

Afin de procéder à la modification d'imputations sur l'exercice 2009, il convient de modifier les crédits ouverts au BP 2010 du Budget Annexe ZAC des Chauffours à Delle comme suit :

- ouverture de crédit en dépenses d'investissement compte 1678/16 pour un montant de 29 000,00 €
- augmentation des crédits en recettes d'investissement compte 168751/16 pour le même montant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider la DM n°1 comme définie ci-dessus

2010-03-15 – Budget Annexe ZAC des Grands Sillons – DM n° 1

Rapporteur : Denis BANDELIER

Afin de procéder à la modification d'imputations sur l'exercice 2009, il convient de modifier les crédits ouverts au BP 2010 du Budget Annexe ZAC des Grands Sillons à Grandvillars comme suit :

- ouverture de crédit en dépenses d'investissement compte 1678/16 pour un montant de 32 000,00 €
- augmentation des crédits en recettes d'investissement compte 168751/16 pour le même montant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide de valider la DM n°1 comme définie ci-dessus.

2010-03-16 – Service des Eaux – Admission en non-valeur

Rapporteur : Denis BANDELIER

Vu l'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des titres irrécouvrables transmis par Madame la Trésorière de Delle pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de prononcer l'admission en non valeur des sommes susvisées.
- de préciser que les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget 2010 à hauteur de 5 000 euros (cinq mille euros) et complété par la décision modificative n°1 au chapitre 65, à l'article 654 ci-après.

2010-03-17 – Service des Eaux – Décision Modificative n° 1

Rapporteur : Denis BANDELIER

Il convient aujourd'hui d'ajuster ce dernier par des mouvements d'écriture budgétaires sans incidence sur le montant général des dépenses et des recettes.

Article	Libellé	DM1	Observations
60226	Fournitures consommables - vêtements de travail	-4 000,00	Demande de modification d'imputation de la perception (vêtement de travail et non stock de vêtement de travail)
6063	Fournitures d'entretien et petits équipements	4 000,00	
611	Sous-traitance générale	-270 000,00	Demande de modification d'imputation de la perception. Concerne le marché d'Entretien, Réparation et Extension des réseaux avec Dodivers - Malnati
6152	Entretien et réparations sur bien immobiliers	270 000,00	
22	Dépenses imprévues	-12 000,00	50 712,85 € inscrit au BP
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	2 000,00	Titres de 2006
654	Pertes sur créances irrécouvrables	10 000,00	Admission en non-valeur (compris prévision 2ème demande cet été)

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider la décision modificative n°1 du budget annexe « eau »
- d'y inscrire les crédits tels qu'exposés ci-dessus.

2010-03-18 – Service des Eaux – Rectification de l'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2008

Rapporteur : Denis BANDELIER

Suite à la régularisation du transfert de résultats de la commune de Montbouton pour un montant de 0,60 € (délibération 2009-05-01), une erreur manifeste d'écriture s'est glissée au niveau du Compte Administratif 2009, tant en recette qu'en dépense.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accepter la modification d'écritures.

A partir de ce point Monsieur Daniel BOUR quitte la séance et donne pouvoir à Monsieur Daniel KUNTZ

2010-03-19 – OPAH

Rapporteur : Xavier DOMON

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'autoriser un complément budgétaire afin de finaliser l'opération
- d'affecter les crédits nécessaires au BP 2010 par le biais de la DM n° 1 (d)

2010-03-20 – Bâtiment « le Casino » faubourg de Belfort à Delle

Rapporteur : Christian RAYOT

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider l'acquisition du bien (ensemble de la parcelle) à hauteur de 94 000 € (quatre vingt quatorze mille euros), hors frais de notaire

- d'autoriser le Président à :
 - recenser l'ensemble des éléments de pollution de l'immeuble (foncier+bâti).
 - négocier les éléments du dossier avec les tiers,
 - affecter au budget les crédits nécessaires,
 - engager la procédure d'achat,
 - lancer le marché de démolition,
 - signer tout document administratif, juridique et financier relatif à ces décisions.

2010-03-21 – Service des Eaux – Enquête publique pour les périmètres de captage St Dizier, Grandvillars, Réchésy et Faverois

Rapporteur : Denis BANDELIER

Annule et remplace la délibération n° 2010-02-17 du 15 avril 2010

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir, après enquête publique, prononcer:
 - la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau et d'instauration des périmètres de protection, l'autorisation requise au titre de la Loi sur l'Eau, l'autorisation requise au titre du Code de la santé publique
- de prendre l'engagement:
 - d'indemniser les propriétaires et exploitants des terrains situés dans les périmètres de protection, de tout dommage qu'ils pourront prouver leur avoir été causé par l'instauration de ces périmètres.
 - de réaliser les travaux nécessaires à la protection du captage, de mener à bien les études indispensables à l'aboutissement de la dite procédure,
 - de conduire à terme la procédure instaurant les périmètres de protection du captage jusqu'à l'information des propriétaires concernés par les éventuelles servitudes et à la mise à jour des documents d'urbanisme existants,
- d'inscrire à son budget les crédits nécessaires à la réalisation du projet, aux frais de procédures, d'entretien, d'exploitation et de surveillance des installations, ainsi que ceux destinés à faire face aux travaux, aux grosses réparations et autres dépenses extraordinaires.
- d'autoriser Monsieur le Président à engager des démarches pour l'obtention des aides en subventions nécessaires au projet

2010-03-22 – Création d'une commission « Mobilité et déplacement »

Rapporteur : Christian RAYOT

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de créer une commission interne en charge des transports
- d'élire les membres à savoir :
 - Monique DINET
 - Hubert ECOFFEY
 - Patrice DUMORTIER
 - Robert NATALE
 - Jean-Jacques DUPREZ

2010-03-23 – Décisions prises par délégation


Rapporteur : *Christian RAYOT*

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'annuler et remplacer par la présente la délibération n° 2010-02-17
- de prendre acte du tableau des décisions prises par délégations,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette prise de décision.

Aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30

La secrétaire de séance


Josette BESSE

MAIRIE DE COMMES
DU SUD
TERRITOIRE
*